MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE No.42A

le 16 octobre 1967

Bureau de Presse
866 United Nations Plaza
New York, N.Y.
Plaza 1-5600

RADIATIONS IONISANTES

TEXTE DE LA DECLARATION DU REPRESENTANT DU CANADA, M. L'AMBASSADEUR PAUL BEAULIEU, A LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE, LE LUNDI, 16 OCTOBRE 1967.

Monsieur le Président,

Au cours de ses douze années d'existence, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a rendu de précieux services à la communauté internationale en rassemblant les renseignements radiologiques fournis par les états membres des Nations Unies, en en faisant un résumé et en faisant rapport sur les effets des radiations sur l'être humain, de même qu'en suggérant et évaluant des projets de recherche dans le domaine des radiations ionisantes, projets qui méritent une étude complémentaire.

Les risques virtuels de radiations découlant de la possibilité d'une mise au point dans le futur ou de l'utilisation d'armes nucléaires, font ressortir la nécessité du Comité scientifique qui groupe des savants éminents en ce domaine, recrutés parmi les différentes parties du monde.

Lors de la réunion du Comité scientifique à New York en juin 1966, le Secrétaire général a suggéré au Comité de s'attaquer à deux problèmes qui requièrent toujours une étude. Le premier consiste dans la prise de mesures qui pourront réduire le volume des renseignements relatifs aux niveaux mondiaux de radiation et se borner aux renseignements qui ont directement trait à l'évaluation du rayonnement sur l'homme. Le Secrétariat, les états membres et les institutions spécialisées en ce domaine peuvent, en se guidant sur des critères spécifiques, jouer un rôle utile par une analyse préalable des renseignements recueillis et ainsi réduire la quantité des données soumises au Comité.

L'autre problème soulevé par le Secrétaire général et auquel avait à faire face le Comité, était l'épuisement des questions biologiques à étudier, ce qui ne rendait pas souhaitable pour le moment la préparation d'un autre rapport complet. En conséquence, le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes a décidé, lors de sa dix-septième réunion tenue à Genève, de ne présenter son prochain rapport complet à l'Assemblée générale qu'en 1969.

Ma délégation a pris note que le Comité a examiné les questions suivantes au cours de sa dix-septième réunion à Genève:

1) Les anomalies chromosomiques induites par les radiations chez l'homme.

2) Les effets des radiations ionisantes sur le système nerveux central.

3) L'évaluation de la contamination radioactive du milieu par les essais nucléaires.

4) L'examen des hypothèses et paramètres utilisés dans l'estimation des doses engagées par les essais nucléaires.

Le Comité a également commencé à passer en revue les informations dont il aura besoin pour poursuivre son évaluation des niveaux mondiaux de rayonnement provenant des essais nucléaires; cet examen sera terminé à sa prochaine session.

Le Comité a décidé que ses travaux futurs comprendront, à sa prochaine session, l'analyse des renseignements métaboliques sur les radioéléments de longue période nécessaires à l'estimation des doses engagées.

Ma délégation félicite le Comité scientifique du travail qu'il a accompli et attend avec grand intérêt son rapport complet prévu pour 1969. J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour exprimer notre satisfaction de l'assistance que la Division mixte de la FAO/AIEA de l'énergie atomique dans l'agriculture lui a fournie "par la collecte et le rassemblement de données sur la contamination radioactive des aliments consommés par l'homme".

M. le Président, l'activité du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a diminué au cours des dernières années. Tant qu'il n'y a pas de danger immédiat d'un risque sérieux d'irradiation, la communauté scientifique pourra tirer avantage de cette situation pour faire un examen approfondi des suggestions à l'effet que soit revue la fréquence des rapports que le Comité scientifique est appelé à soumettre.

Ma délégation se félicite de l'élection à la dernière session d'un ressortissant canadien, le Dr Butler, à la présidence du Comité scientifique pour ses dix-huitième et dix-neuvième sessions. Nous sommes donc particulièrement heureux cette année de soumettre à la Commission politique spéciale un projet de résolution sur le travail du Comité scientifique.

Ce projet est, dans l'ensemble, semblable aux résolutions adoptées par le passé à l'unanimité par la Commission politique spéciale et l'Assemblée générale. Il a pour but de réitérer la préoccupation de l'Assemblée générale engendrée par les effets nuisibles des radiations ionisantes, quelle que soit leur source, et en conséquence de prier le Comité scientifique de poursuivre ses travaux.

Ma délégation estime que la vaste représentation geographique, cette année encore, des coauteurs de ce projet de résolution (A/SPC/L.145) est très encourageante. Les coauteurs sont les suivants: l'Argentine, l'Australie, la Birmanie, le Brésil, le Canada, le Chili, le Ghana, le Japon, le Mali, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Pologne, la République Arabe Unie, la Suède, la Tchécoslovaquie et la Thailande.

Permettez-moi, M. le Président, en terminant, d'exprimer l'espoir que tous les états membres voteront en faveur de ce projet de résolution et accorderont un appui actif aux futurs travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

-30-